

Projet de loi

portant approbation de l'Accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part, fait à Manille, le 7 août 2017

Avis du Conseil d'État

(29 mai 2018)

Par dépêche du 13 mars 2018, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, sur demande du ministre des Affaires étrangères et européennes.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, une fiche d'évaluation d'impact, une fiche financière ainsi que le texte de l'Accord-cadre à approuver.

Considérations générales

Le texte en projet vise à approuver l'Accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part, qui remplace, d'après les termes de l'exposé des motifs, le cadre de partenariat UE-Australie du 29 octobre 2008. L'Accord-cadre s'inscrit dans la lignée de nombreux accords de ce type entre l'Union européenne et ses États membres et des pays non membres de l'Union européenne. Il a trait notamment à la coopération économique et commerciale ainsi qu'à de nombreux autres domaines tels que la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la lutte contre le terrorisme ou encore l'éducation, la culture, la santé et l'environnement.

Le texte de l'Accord n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Examen de l'article unique

Article unique

Le texte de l'article unique n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État quant au fond.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 21 votants, le 29 mai 2018.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes